

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 13 DECEMBRE 2019
Délibération n° 2019 – 181**

**16 – Carquefou – Zone d'aménagement concerté de la Fleuriaye 2 – Dossier de réalisation
modificatif – Programme des équipements publics - Approbation**

Date de la convocation : le 06 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEL

Présents : 67

M. AFFILE Bertrand, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. HAY Pierre), M. CAILLAUD Michel (pouvoir à M. COUTURIER Christian), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), M. DUCLOS Dominique (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DAVID Serge), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. MORIVAL Benjamin), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. ROBERT Alain), M. RICHARD Guillaume (Pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. RIOUX Philippe (pouvoir à M. VEY Alain), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme PERNOT Mireille)

Absents : 9

M. ALIX JEAN-GUY, M. BLINEAU BENOÎT, MME DUPORT SANDRINE, MME GESSANT MARIE-CÉCILE, MME MAISONNEUVE MONIQUE, M. PARPAILLON JOSEPH, M. PRAS PASCAL, M. QUERAUD DIDIER, MME SALOMON MAGUY

Délibération

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

16 – Carquefou – Zone d'aménagement concerté de la Fleuriaye 2 – Dossier de réalisation modificatif – Programme des équipements publics - Approbation

Exposé

Par délibération en date du 14 avril 2009, le Conseil Municipal de Carquefou a décidé de la création de la ZAC Fleuriaye 2, sur une emprise d'environ 37 hectares à l'est de la commune, dans la continuité du quartier de la Fleuriaye.

L'aménagement de la ZAC de la Fleuriaye 2 a été confié à Loire-Atlantique développement – SELA dans le cadre d'une concession d'aménagement, approuvée par délibération du conseil communautaire du 11 février 2011.

Par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2012, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été approuvés.

Au regard de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de modifier de manière limitée le programme global des constructions de la ZAC en réduisant la surface de plancher prévisionnel de 75 000 m² à 67 000 m² et en augmentant de 30 % de la part du logement locatif social au lieu de 25 % initialement envisagé.

Cette modification du dossier de réalisation, qui ne porte atteinte ni à l'objet ni à la vocation de la ZAC, amène à actualiser l'ensemble des autres pièces du dossier en cohérence avec l'avancement des études. Ainsi, le plan des domanialités et les modalités prévisionnelles de financement sont actualisés, ainsi que la valeur de référence des coûts prévisionnels figurant dans le projet de programme des équipements publics : août 2019 au lieu de décembre 2011.

Le dossier de réalisation modificatif est joint en annexe n°1.

Le programme des équipements publics de la ZAC, qui décline l'ensemble des équipements réalisés dans le cadre de la ZAC, est mis à jour.

Les études complémentaires menées depuis permettent de présenter, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC ainsi que son programme des équipements publics.

Le dossier de réalisation modificatif comprend :

- le plan général des domanialités ;
- le projet de programme des équipements publics ;
- le projet de programme global des constructions ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de la Fleuriaye 2, joint en annexe n°2, liste pour chacun des équipements qui seront réalisés dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux, les modalités de financement, la domanialité et la gestion futures, ainsi que le coût prévisionnel.

Ces équipements correspondent à des infrastructures, des voiries, réseaux, cheminements et espaces verts qui seront tous réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur et financés par le budget de l'opération et concessionnaire s'agissant des réseaux souples.

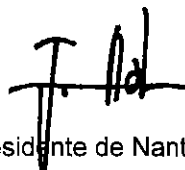
Comme le prévoit l'article R.311-8 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de la commune de Carquefou s'est prononcé le 26 septembre 2019 sur les modalités de réalisation et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences, en l'occurrence un chemin bocager ainsi que des espaces verts.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 – approuve le dossier de réalisation modificatif de la ZAC de la Fleuriaye 2 sur la commune de Carquefou conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, joint en annexe n°1 ;
- 2 - approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC de la Fleuriaye 2 sur la commune de Carquefou, joint en annexe n°2, conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 décembre 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 20 décembre 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019_181DC-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Tableau récapitulatif du programme des équipements publics de la ZAC de la Fleuriaye 2

	Maître d'ouvrage	Financement	Domanialité future	Gestion future	Coûts indicatifs des travaux en € HT (valeur Août 2019)
Voiries publiques	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole	4 935 000,00
Réseaux et ouvrages Eaux Usées et Eaux Pluviales, y compris bassins de rétentions	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole pour les ouvrages hydrauliques Ville de Carquefou pour les espaces verts d'accompagnement	1 150 000,00
Réseaux souples : BT, infrastructure Télécom, Eclairage public	LAD - Sela concessionnaire	Réseau BT : 40% ZAC et 60% ENEDIS Autres réseaux : 100% ZAC	ENEDIS pour le réseau BT Nantes Métropole pour l'Eclairage Public et réseaux télécom	ENEDIS pour le réseau BT Nantes Métropole pour l'Eclairage Public et réseaux télécom	1 400 000,00
Réseau HTA	ENEDIS	100% ZAC	ENEDIS	ENEDIS	585 000,00
Eau Potable	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole	315 000,00
Déviations Réseau Eau Brute	Syndicat des Maraîchers	100% ZAC	Syndicat des Maraîchers	Syndicat des Maraîchers	110 000,00
Aménagements paysagers	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Conformément au plan de domanialité	Ville de Carquefou	2 000 000,00